

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six décembre à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Jean BERNICOT – M. Roger LEVESQUE – M. Pascal MOSSÉ – Mme Geneviève JOIE – Mme Paola PILICHIEWICZ – M. Didier HOFFMANN – Mme Christine VALLETTE – Mme Marie BRENIER – Mme Camille FAULQUE – M. Jean Marie LEBRETON – Mme Danièle HARAN – M. Jean-Philippe OLIER – Mme Suzanne EGAL – Mme Héroïse WAECHTER (conseillers municipaux) – Benoit FLORENCE

**ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION**

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	Mme. Pauline BILLAUDEL
M. Philippe GEVREY	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
M. Daniel ROMAN	a donné pouvoir à	M. Jean-Philippe OLIER
Mme Aurélie JUILLET	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON
Mme Emmanuelle PELE	a donné pouvoir à	Mme Jane-Marie HERMANN
Mme Clément RAINGEARD	a donné pouvoir à	Mme Héroïse WAECHTER

**ABSENTS :** /

Mme Marie DENAISON  
Mme Laure COTTIN  
M. Antoine BESSE

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. LEBRUN** désigne M. Didier HOFFMANN comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 septembre 2018

**M. LEBRETON** : « Il y a un problème de rédaction pour les délibérations 6 et 7, pages 9 et 10. C'est juste sur le résultat du vote : la fin de la phrase de votre intervention, Monsieur le Maire, dit : donc l'amendement est adopté à l'unanimité. C'est après la fermeture des guillemets. Il est écrit : donc l'amendement est adopté à l'unanimité. Et ensuite, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération du Conseil : abstentions 4. Il y a bien les 4 abstentions, mais la rédaction est un peu ambiguë. Il y a la même présentation pour l'autre délibération page 10, il n'y a que 3 abstentions, mais c'est la même rédaction ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Abstention 1

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 27 septembre 2018.

#### **1 - MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES CHARGÉES D'ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEBRUN** : « Il y a eu un certain nombre de changements au Conseil municipal, notamment dans un des groupes minoritaires et de ce fait, nous devons réélire les personnes qui font partie des commissions thématiques. Je vous propose de les retravailler simplement et puis il y avait aussi l'arrivée de Benoît Florence en remplacement de Sabine Besnard.

Dans les propositions qui m'ont été faites, Monsieur Florence remplace Sabine Besnard à l'identique dans les commissions dans lesquelles elle siégeait.

Au niveau du Groupe « Ensemble pour Viroflay », vous avez demandé à ce que Héloïse Waechter remplace Madame Haran dans les commissions 2 et 3 et que Madame Haran remplace Héloïse Waechter dans la commission 4. J'ai reçu aussi une demande de M. Mossé qui demande à siéger dans les commissions 1 et 2. Il est déjà dans la commission 2 de fait. Par contre, il n'est pas dans la commission 1.

Je propose d'amender un petit peu la délibération telle qu'elle vous est proposée. C'est un amendement que je vous propose puisqu'à la fois dans cette délibération, nous votons pour des personnes représentant le Conseil municipal dans ces commissions et nous votons aussi pour le nombre de personnes qui y siègent. Je vous propose d'ajuster le nombre de membres de la commission numéro 1 non pas à 11, mais à 12 et la 2, la 3, la 4 demeurent à 9 membres. Je vous donne lecture des membres de la commission 1 : Roland de Heulme, Louis Le Pivain, Jean-Michel Issakidis, Marie Denaison, Jean Bernicot, Geneviève Joie, Philippe Gevrey, Daniel Roman, Jean-Philippe Olier, Suzanne Egal, Clément Raingeard et Pascal Mossé.

Puis, pour la 2 : Pauline Billaudel, Laure Cottin, Paola Pilichiewicz, Christine Vallette, Didier Hoffmann, Aurélie Juillet, Pascal Mossé, Benoît Florence, Héloïse Waechter.

La 3 : Pauline Billaudel, Béatrice Berthod, Emmanuel Pelé, Laure Cottin, Didier Hoffmann, Paola Pilichiewicz, Marie Brenier, Jean-Marie Lebreton, Héloïse Waechter.

La 4 : Vincent Guillon, Jane-Marie Hermann, Christine Caron, Daniel Der Haroutiounian, Camille Faulque, Antoine Beis, Roger Levesque, Benoît Florence et Danièle Haran.

Premier amendement, nous passons de 11 à 12 pour la commission 1.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'amendement qui consiste à passer de 11 à 12 élus pour la commission 1.

Nous passons maintenant au vote de ces commissions.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** la modification des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal.

## **2 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019 – BUDGET VILLE**

**M. ISSAKIDIS** : « Il s'agit d'une délibération d'ordre technique qui vise à libérer jusqu'à un quart du Budget d'Investissement en attente du vote du Budget 2019 courant de l'année prochaine à hauteur des chiffres qui sont rappelés dans la délibération qui additionne en investissement le Budget Primitif, l'éventuel Budget supplémentaire et la Décision Modificative qui a eu lieu en 2018 pour un montant correspondant à 25 % de celui de cette année à hauteur de 2 784 652 euros en vue, comme il est précisé, de permettre aux opérations en cours de continuer de se dérouler cela dans l'attente du vote du Budget ».

**M. MOSSE** : « Est-ce que l'on peut nous rappeler ce que représente le montant de 1 313 396 euros sur les subventions d'équipement versées au regard du Budget Primitif 2019 ? ».

**M. ISSAKIDIS** : « C'est un pourcentage des 5 253 000 euros. Ce sont 25 % qui sont issus du Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative de 2018. C'est une disposition comptable et financière. Il n'est pas attaché précisément à ce stade de projets ou de subventions parfaitement listées au regard de ce montant comme des autres d'ailleurs. Cela se précisera à l'issue du vote du Budget. C'est une disposition purement d'ordre ».

**M. MOSSE** : « Ça a été clair effectivement sur le pourcentage. C'est vrai que le montant est relativement conséquent. J'ai du mal à me projeter en 2019 sur une somme aussi conséquente pour la ville ».

**M. ISSAKIDIS** : « Il s'agit d'un montant maximum et non pas d'un montant qui est en anticipation de paiement. C'est un montant maximum que l'on n'est pas nécessairement obligé d'atteindre. C'est une ouverture de crédit en fait ».

**M. LEBRUN** : « C'est uniquement du fait que nous votons le Budget non pas en décembre, mais dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. D'ici là il faut bien fonctionner. Si nous lançons des investissements ou que nous avons des subventions à verser, il faut pouvoir m'autoriser

dans la limite du quart du Budget de l'année précédente à signer les actes nécessaires au lancement des investissements. Sinon, nous ne lançons ces investissements qu'à partir du vote du Budget qui se déroulera fin février. C'est mathématique et réglementaire».

**M. ISSAKIDIS** : «C'est réglementaire, mais ça a tout de même un objectif concret qui est celui de pouvoir continuer de payer les prestataires, les fournisseurs et tous ceux qui sont impliqués dans les projets démarrés en 2018 et qui continuent en 2019. Cela pour ne pas avoir à leur dire que nous ne pouvons plus rien payer du 1er Janvier au vote du budget. Cela ferait tout de suite mauvais effet et puis cela stopperait net un certain nombre de projets engagés ».

**M. LEBRUN** : « C'est une délibération que nous passons chaque année ».

**M. LEBRETON** : « C'est parce que le problème est le même que celui pour lequel nous avons fait la remarque tout à l'heure, à savoir que nous avons voté contre le Budget, ce qui pourrait nous amener à nous abstenir puisque nous n'approuvons pas le Budget. Néanmoins, vu qu'il s'agit simplement d'ouvrir une enveloppe, ce que nous faisons tous les ans d'ailleurs, cela ne pose pas vraiment de problème, nous voterons pour ».

**M. LEBRUN** : « C'est une justification de vote et pas une précision. »

**Mme WAECHTER** : « J'ai peur d'insister, mais effectivement nous aurions également été intéressés de savoir de quels investissements il s'agissait puisqu'il y a quand même un besoin. J'ai compris que c'était une enveloppe, mais vous dites que c'est pour financer. Cela correspond-il à une dépense qui va être faite au début ? ».

**M. LEBRUN** : « C'est au cas où nous ouvririons des crédits potentiels dans la limite de ce qui est autorisé par la loi de 25 % du Budget des années précédentes. Il faut pouvoir dépenser des investissements sur 2019, des choses que nous espérons pouvoir commencer à payer dans le 1<sup>er</sup> trimestre ou avant le vote du Budget et que nous avons déjà lancées avant. Il y a un certain nombre d'opérations qui sont déjà lancées et qui ont été livrées certainement en 2018 et que nous allons commencer à payer en 2019. Si nous n'avons pas les crédits ouverts en 2019, nous ne pouvons pas les payer. Nous ne pouvons pas dire que c'est sur les investissements 2019 à venir, il faut fonctionner. Dans le temps, nous ne le faisons pas parce que nous votions le Budget en décembre. Nous n'avons pas besoin de faire cela puisque le Budget était entièrement voté en décembre. Ici, comme nous votons le Budget un peu plus tard, il faut pouvoir ouvrir les crédits nécessaires ».

**Mme WAECHTER** : « Je comprends, mais cela correspond à des projets qui sont en cours. Quels sont ces projets ? »

**M. LEBRUN** : « Ce sont tous ceux qui ne sont pas finis ».

**M. ISSAKIDIS** : « Nous les exposerons plus amplement au moment du Compte administratif ».

**M. LEBRUN** : « Nous en parlerons au moment du DOB. Nous avons fini Gabriel Péri. Nous n'avons pas fini la rue de la Côte par exemple.»

**M. ISSAKIDIS** : « J'ajouterai que cela ne correspond pas nécessairement à des projets non terminés. Il ne faut pas penser que cette somme d'argent correspond à des projets qui vont déborder du point de vue opérationnel sur 2019. Cela peut correspondre à des projets qui sont terminés, mais dont les entreprises ne nous ont pas encore envoyé les factures. Nous les recevrons, nous allons dire, en janvier et à ce moment-là, il faut que nous soyons en position de les payer. Ne faites pas un lien : nous mettons de l'argent. Nous ouvrons 25 % sur 2019. Ce sont des projets que nous n'avons pas terminés. Ils peuvent être terminés sur le terrain, mais non encore payés. C'est en cela que c'est une disposition comptable et financière ».

**Mme BILLAUDEL** : « Il y a un exemple très précis, ce sont les travaux de Corot qui vont démarrer. Les entreprises ont été choisies. Elles ne vont pas attendre mars, avril ou mai pour être payées. Elles vont commencer le 1<sup>er</sup> janvier. Elles vont envoyer des situations. Il faut pouvoir les payer. C'est comme pour le reste ».

**Mme WAECHTER** : « Je comprends le principe. J'aurais été intéressée de savoir quels projets sont concernés mais vous me dites que ce n'est pas possible».

**M. LEBRUN** : « Nous ne pouvons pas vous donner une liste finie des projets en cours. Nous vous avons donné deux ou trois exemples. Après, c'est jusqu'à quel niveau ? C'est tout ce qui est investissement au-delà de 500 euros unitaires. Cela peut faire beaucoup »

**M. ISSAKIDIS** : « À supposer même que nous exposions des projets, ce n'est pas l'objet de cette ouverture de crédit. Pour répondre à votre question, mais je pense que c'est une affaire de compréhension de périmètre d'application, nous devrions vous présenter un ensemble de factures que nous pensons recevoir dans un laps de temps futur. Sauf que nous sommes tributaires aussi du fait que les entreprises envoient ces factures en question. Nous ne maîtrisons donc pas la date d'émission ».

**M. MOSSE** : « Monsieur Issakidis, peut-être serait-il judicieux d'y adjoindre un tableau Excel, un fichier de l'existant qui permettrait d'avoir une vision concrète, un petit rappel à l'ordre qui serait adjoint à ce Conseil. Cela permettrait à chacun de comprendre un peu mieux les choses.

**M. LEBRUN** : « Nous ne sommes pas encore à la fin de l'année 2018. Nous ne savons pas encore les montants que nous aurons fini de payer en 2018 ni les soldes que nous aurons à payer en 2019. Nous n'allons pas être capables de vous sortir un tableau à l'euro près des différents projets, surtout que cela va aller de 500 euros à des millions. C'est lorsque nous ferons le DOB et le Budget que nous pourrions dire : effectivement, nous avons un certain nombre de choses avec des reports de 2018 et là, nous verrons des choses à l'arrivée avec des listes».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Contre                    1 voix

Abstentions            3

**APPROUVE** l'adoption du Compte de Gestion Ville – Exercice 2017.

### **3 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Mme BRENIER** : « Merci Monsieur le Maire. Même principe pour le Budget d'Assainissement. Je ne vais pas aller vraiment dans le détail. C'est toujours le principe de permettre de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du Budget 2018, soit 233 500 euros. Les crédits correspondants étant inscrits au Budget 2019 lors de son adoption, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement en vue d'autoriser ces dépenses avant l'adoption du Budget Primitif 2019 ».

**M. LEBRUN** : « Nous passons au vote. Y a-t-il des demandes de parole ? Même principe. Même résultat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Je vous remercie ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Abstentions        4

**APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2019 – Budget Assainissement.

### **4 - MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

**Mme BRENIER** : « Merci Monsieur le Maire. Compte tenu du décret numéro 2015-1846 du 29 décembre 2015, nous avons lors de la séance du 27 septembre 2018 fixé des durées maximales d'amortissement de 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études et 30 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers et des installations sachant qu'une délibération spécifique pourrait tout à fait fixer une durée d'amortissement plus courte pour une subvention qui le nécessiterait.

Afin que ces nouvelles durées d'amortissement puissent s'appliquer aux subventions d'équipement versées en 2018, il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération du 27 septembre 2018 et de la remplacer par une nouvelle délibération reprenant les mêmes durées et précisant que ces durées d'amortissement s'appliquent aux subventions versées en 2018 ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Abstention        1

**APPROUVE** la modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement.

## **5 – VENTE D'UN VEHICULE**

**Mme JOIE** : « La Commune n'ayant plus l'usage d'un véhicule, une Scenic immatriculée DF900SX, a mis en vente ce véhicule à l'ensemble du personnel communal pour un montant minimum de 9 000 euros et Monsieur Villette a remporté l'enchère à 9 200 euros. Je vous demande ce soir d'autoriser la vente de ce véhicule et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les papiers nécessaires ».

**M. LEBRUN** : « Nous procédons toujours de la même façon lorsque nous avons des véhicules à vendre. Nous les proposons toujours au personnel sur un principe du plus offrant avec un prix de réserve».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** la vente d'un véhicule.

## **6 – ÉLARGISSEMENT DE L'USAGE DU CESU COMME MODE DE PAIE**

**MME JOIE** : « En 2007, la Ville de Viroflay avait autorisé les paiements de services à la petite enfance et aux affaires sociales par l'utilisation du CESU. En fait, ce qui vous est demandé ce soir, c'est d'élargir le paiement au CESU dématérialisé. Je vous demande ce soir d'autoriser ce mode de paiement et de la même manière de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'élargissement de l'usage du CESU comme mode de paie.

## **7 – ILOT CHAUMETTE : AUTORISATION DONNEE A SULLY PROMOTION POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR 39 LOGEMENTS**

**M. BERNICOT** : « Il s'agit de l'îlot Chaumette qui est situé entre la rue des Prés aux Bois et la ligne de chemin de fer Versailles–Saint-Lazare. C'est un îlot qui est composé de 7 parcelles : 3 appartiennent à l'État, une à la Commune et 3 à des propriétaires privés. Historiquement, les parcelles de l'État avaient été acquises dans le cadre du projet de tracé initial de l'A86. En 2004, l'État a essayé de céder ce terrain à un bailleur social pour construire des logements sociaux et c'est à cette occasion que la Commune, par exercice de son droit de préemption, a acquis une parcelle adjacente à celle de l'État. En 2013, l'État a inscrit ces parcelles sur la liste régionale des terrains pouvant donner droit à une décote de

droit. Plus récemment, l'intention d'un certain nombre de propriétaires privés de céder leur parcelle a permis au projet de renaître. Aujourd'hui, trois propriétaires privés ont signé des promesses de vente avec le promoteur Sully Promotion dont un qui est le propriétaire de la parcelle 24 qui permet le désenclavement de l'îlot par un accès autre que l'avenue Georges Chaumette.

Si le premier projet de l'État à l'époque avait échoué, c'était notamment parce que le statut et l'é étroitesse de la rue ne permettaient pas l'accès des véhicules de pompier aux parcelles du fond de l'îlot. Ces trois parcelles privées ont fait l'objet d'une promesse de vente. Par ailleurs, le promoteur est dans l'attente de la confirmation de l'État de la cession de son foncier avec une décote qui permet l'équilibre financier de l'opération en contrepartie d'un programme de logements d'environ 40-45 logements, dont 40 % de logements sociaux, sachant que ces logements sociaux entreront dans notre objectif SRU au titre de la période triennale 2017-2019. C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil d'autoriser Sully Promotion à construire sur sa parcelle dans le cadre bien entendu d'une demande de permis de construire qui portera sur l'ensemble de l'îlot et qui devrait maintenant être déposée relativement prochainement ».

**Mme WAECHTER** : « Je ne m'oppose pas à ce vote, mais comme c'est une grosse parcelle, nous pourrions attendre que la charte de l'architecture soit rendue avant de lui laisser déposer son permis ».

**M. LEBRUN** : « Le Conseil municipal autorise en fait le dépôt d'un permis sur un terrain qui appartient à la Ville. C'est simplement cela. Nous sommes dans un cadre un peu différent parce que c'est une opération État, Ville et privés sur laquelle nous sommes extrêmement attentifs en termes d'insertion dans le site. Si nous attendons la sortie la charte architecturale, il faut que nous attendions encore facilement deux mois. Cela me paraît intéressant de pouvoir avoir un dépôt de ce permis dans les temps. Je vous dis cela parce qu'il n'est pas exclu qu'il y ait des recours sur ce permis de construire. Plus nous attendons, plus nous attendrons. Si nous attendons trop, peut-être que ces logements ne seront pas dans la période triennale et là, ce ne sera pas bon pour le décompte de la loi SRU. Je pense qu'il ne faut pas trop attendre, mais nous serons très attentifs à la question de la qualité, c'est une évidence.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'autorisation donnée à Sully Promotion pour déposer une demande de permis de construire pour 39 logements à l'îlot Chaumette.

## **8 – APPROBATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE PEDESTRE (PDIPR)**

**M. HOFFMANN** : « Je vais vous parler d'un plan qui date de 1993 qui est le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre qui regroupe des itinéraires tels que ceux de grande randonnée plus connus sous le nom de GR, les itinéraires de grande randonnée de pays (GRP) et les itinéraires de promenade et de randonnée (PR). Tous ces itinéraires sont regroupés dans ce Plan départemental. Sachant qu'il date de 1993,



tous ces tracés ont évolué depuis. L'objectif de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à actualiser ce document de 1993 en y intégrant les nouveaux itinéraires intervenus depuis. Pour mémoire, nous sommes concernés au niveau de Viroflay par deux tracés principaux : un passage du GR22 et un passage du GRP de la ceinture verte d'Île-de-France ».

**M. MOSSE** : « Monsieur Hoffmann, dans votre nouvelle mission de délégué aux sports, j'ai cru comprendre que votre mission était tournée vers une aide importante de la communication via l'USMV. Au sein de l'USMV, il y a une section qui est intéressante c'est la section randonnée qui est très dynamique.

Cela m'amène à vous poser la question suivante : c'est qu'aujourd'hui, au regard de cette proposition que vous faites au Conseil, j'imagine que vous avez pensé à partager ces éléments peut-être dans un deuxième temps, une fois que cela sera voté, avec l'USMV pour anticiper toute une dynamique, pour valoriser un fléchage approprié, un fascicule disponible, une valorisation de la Ville. Est-ce que nous nous arrêtons justement à simplement offrir la possibilité de signer à nouveau cette convention ainsi qu'une action pour vous de communication avec la section randonnée valorisant notre patrimoine et notre fléchage allant vers ce GR ? ».

**M. HOFFMANN** : « Il ne s'agit pas d'une convention mais d'un Plan départemental. Cela dépasse largement le cadre de la Commune. Dans le cadre de ce Plan, il y a des itinéraires qui sont bien plus larges que celui de la Commune et qui passent par notre Commune. Il s'agit de permettre effectivement l'actualisation de ce Plan départemental par le biais des passages qui sont sur la Commune. Cela n'a à mon sens pas grand-chose à voir avec la section randonnée de l'USMV qui, aujourd'hui, vit, se déplace et organise ses sorties et ses activités sans se limiter à ces deux parcours balisés puisqu'ils sont parfaitement autonomes sur cette capacité. S'ils ne tournaient que sur le GR22 et sur le GRP de la ceinture verte d'Île-de-France, ils tourneraient un peu en rond. Après, qu'il y ait des projets de développement de leurs activités et de communication autour des activités des différentes sections de l'USMV, certes, mais je ne vois pas bien le lien avec la délibération actuelle en fait ».

**M. LEBRUN** : « C'est un chemin de randonnée et ces petits bouts-là existent déjà. Là, nous autorisons, mais c'est déjà balisé dans Viroflay. Vous trouverez notamment à l'angle au niveau de l'Aumônerie sur un des poteaux le petit code couleur qui montre qu'il y a le chemin violet qui passe jusqu'à la rive gauche. Je pense que c'est parfaitement connu. Nous pourrions informer la section randonnée de l'existence de ce GR, mais à mon avis, ils étaient au courant largement avant nous ».

**M. HOFFMANN** : « Je précisais juste ces éléments de langage parce que dans le Plan départemental, la Fédération Française de Randonnée est liée à cette action. Évidemment, elle est liée aussi à cette section randonnée de la Ville et j'imagine que de fait, ils vont partager sur ce nouvel élément et cette mise en place nouvelle pour nous. Valorisons ce nouveau projet. Reparlons-en à l'ensemble des Viroflaysiens en dehors de l'USMV ».

**M. LEBRUN** : « J'ajoute que ce n'est pas nouveau. C'est juste le fait que nous approuvons ce plan et je pense que cela fait au moins quelques années que ces chemins existent dans la réalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre (PDIPR).

### **9 – ADHESION DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LA CENTRALE D'ACHATS SIPP'N'CO**

**Mme HERMANN** : « Il s'agit de proposer l'adhésion de la Commune à la centrale d'achats SIPP'N'CO. Je vous rappelle que depuis janvier 2015, la Commune adhère au groupement de commandes d'achat d'électricité et de maîtrise de l'énergie coordonné et animé par le SIPPEREC. Dans ce cadre, le SIPPEREC vient de créer une nouvelle centrale d'achats intitulée SIPP'N'CO par le biais de laquelle nous pouvons avoir accès à des marchés de groupe avec évidemment un intérêt économique conséquent. La participation financière de la Commune pour adhérer à ce syndicat se décompose en deux parties : une participation fixe qui est liée au nombre d'habitants. Elle est de 16 centimes par habitant, ce qui la monte à un montant de 2 566 euros pour l'année 2018 et une participation additionnelle qui, elle, est de 20 % de la participation fixe de 3,2 centimes et qui dépend du nombre de bouquets. Les bouquets étant des offres regroupées. Nous participerions dans un premier temps au bouquet performance énergétique et au bouquet mobilité propre puisque nous avons installé des bornes de recharge sur le domaine privé. Compte tenu de ces bouquets, cela nous monterait la participation à un montant de 513 euros par bouquet. Une étude est en cours pour voir si éventuellement nous aurions l'opportunité d'adhérer à d'autres bouquets. Cette étude sera terminée à la fin de l'année ».

**M. LEBRUN** : « Nous avons voté la même délibération hier soir Versailles Grand Parc et la Ville de Jouy l'a votée la semaine dernière.

**Mme EGAL** : « Nous voulions revenir sur cette adhésion. Lors de la Commission, nous étions demandeurs d'avoir plus d'éclaircissement sur les adhésions que Viroflay a auprès de différents syndicats. Nous n'arrivons pas du tout à nous y retrouver. Nous aimerions avoir l'architecture de l'ensemble des adhésions que nous avons aux différents syndicats, ce que nous y trouvons, ce que cela nous coûte en adhésion annuelle, quels sont les marchés que nous avons avec eux et quels gains nous avons au final ? Je remarquais que nous sommes déjà adhérents au SEDIF et au SIGEIF. Nous sommes aussi adhérents à SIPP'N'CO qui a pour partenaire ces trois mêmes syndicats. Cela nous paraît assez complexe. Cette visibilité d'ensemble nous permettrait de bien comprendre l'intérêt d'adhérer à un syndicat supplémentaire, d'autant que quand nous regardons SIPPEREC, c'est un très gros syndicat. Ce sont 113 collectivités qui sont adhérentes aujourd'hui. Cela couvre pratiquement toute la région parisienne. C'est un poids et une gouvernance très lourds. Cela ne paraît pas extrêmement simple de sortir de ce syndicat une fois que nous aurons commencé à travailler avec eux, que nous aurons des marchés ou des appels d'offres en cours. Nous voudrions bien connaître la motivation de rejoindre cette grande organisation.

**Mr ISSAKIDIS** : « La question dépasse largement le périmètre de la délibération. Ce qu'il faut retenir : la première, c'est qu'il faut voir tous ces syndicats comme des services publics

locaux. C'est cela l'esprit général qui pilote tous ces syndicats de l'eau, du gaz, de l'électricité, le SIPPEREC pour les télécoms, etc..

La deuxième chose qui valide la volonté d'adhérer et de continuer d'adhérer à ces syndicats tient au fait que les sujets qui sont abordés ne sont évidemment pas limités dans le périmètre géographique du découpage administratif napoléonien qui est le nôtre. En clair, dès lors que nous poserions des tuyaux pour acheminer du gaz, des câbles pour acheminer de l'électricité, que nous ferions des études qui ont trait à l'efficacité énergétique et tout un tas de choses de cette nature, nous ne serions plus dans la logique du périmètre administratif qui est le nôtre puisque cela a une maille qui est tout à fait différente et nous en comprenons aisément la logique qui pilote l'intérêt. C'est la deuxième motivation structurante des choses.

La troisième chose est beaucoup plus terre à terre, puisqu'elle tient au fait qu'il vaut mieux négocier des contrats de groupement d'achats à plusieurs, d'autant que les Villes en question adhérentes ne sont pas disséminées à travers toute la France, mais ont une continuité de frontières, de limites administratives. Nous négocions beaucoup mieux des tarifs avantageux. Nous avons des capacités de contrôle du service rendu dans ces différents domaines qui sont accrus par le fait qu'à plusieurs nous pouvons mettre en place des instances de contrôle du service rendu que nous ne pourrions pas nous permettre si nous étions seuls dans notre coin. C'est une logique de mutualisation qui pilote sur le plan financier aussi ces aspects-là. Nous pouvons être beaucoup plus complets dans l'exposé du contenu précis, des contrats concernés, mais peut-être vaudrait-il mieux en parler à un autre moment ».

**M. LEBRUN** : Il s'agit d'adhérer à une centrale d'achats pour essayer de faire des économies sur un certain nombre de prestations. L'avantage aussi, c'est que nous faisons des économies sur la dimension administrative de lancement des marchés. Les marchés ont déjà été lancés ou seront lancés par la centrale d'achats et nous n'aurons plus qu'à venir piocher dans ces marchés-là. Nous n'avons pas à lancer avec nos services juridiques et nos services achats des marchés qui nécessitent des publicités, des appels d'offres ou ce genre de chose. C'est beaucoup plus simple sur le plan administratif. Nous faisons des économies de ce côté-là et nous espérons tirer des économies sur l'échelle à laquelle sont conclus ces différents contrats. C'est le premier point.

Deuxième point, sur la question plus large que vous évoquez, celle des syndicats. En fait, en début de mandat municipal, nous votons la liste des représentants de Viroflay dans les différents syndicats dans lesquels la Ville est représentée. C'est rare que nous en incluons un de plus. Nous l'avons fait néanmoins. Référez-vous à un Conseil municipal qui s'est passé peu de temps après l'élection du Conseil municipal et son installation. Vous trouverez tous les syndicats. Il y en a un auquel nous avons adhéré en cours de route qui était le syndicat Autolib' pour lequel je vous ai proposé de désadhérer, il n'y a pas si longtemps que cela. Une petite précision sur le SEDIF, Viroflay n'est plus adhérent du SEDIF depuis à peu près 2010, moment où la Communauté de Communes de Versailles Grand Parc est devenue Communauté d'Agglomération et que la compétence eau a été prise par la Communauté d'Agglomération de VGP».

**M. LEBRETON** : « L'une des raisons pour laquelle nous avons été amenés à poser des questions, lorsque nous regardons sur le site de ce syndicat, un des liens s'appelle gouvernance. Cela m'intéressait de voir comment c'était gouverné, et la seule information que nous avons sur la gouvernance, c'est la liste du Président et des 14 Vice-Présidents et de je ne sais plus combien de membres du Bureau, etc. Cela paraît assez lourd. C'est cela qui posait un peu question face à un organisme aussi lourd. Nous pouvions nous demander si c'était bien géré, parce qu'une fois que nous leur confions des choses, il faut qu'il soit bien géré ».

**M. LEBRUN** : « Vous avez remarqué qu'il n'y a aucun des élus de Viroflay qui soit Vice-Président de cette structure-là et l'idée est simplement de regarder les questions de la centrale d'achats. Nous sommes dans cette logique de pouvoir obtenir des services au meilleur coût. Je recentre un petit peu sur la délibération telle qu'elle est là. Nous pouvons délibérer de beaucoup de choses, mais en l'occurrence, nous sommes sur une délibération de centrale d'achat ».

**Mme WAECHTER** : « J'aurais une question. Nous nous interrogeons sur les obligations de la Commune dans le cadre de cette centrale d'achats. Nous avons compris le principe. Est-ce que nous restons quand même libres d'avoir recours à d'autres prestataires même dans le cadre des bouquets concernés sans être contraints ? Avons-nous quand même notre gestion ? Si nous sommes intéressés par ce qui est proposé, est-ce que nous suivons ou non ? »

**M. LEBRUN** : Comme toute centrale d'achats, si nous trouvons un prix intéressant par ailleurs, et si nous trouvons moins cher, nous pouvons prendre ailleurs. L'idée, c'est de pouvoir avoir des prix moins élevés. Nous avons déjà fait plusieurs fois ce genre de chose, notamment via le CIG. Il y a des marchés qui ont été lancés pour les contrats de prévoyance ou les mutuelles pour le personnel. C'est le CIG de la Grande Couronne qui regroupe tout un tas de Communes de la Grande Couronne et qui avait fait ces appels d'offres pour ensuite nous proposer des contrats de prévoyance qui étaient plus intéressants que si nous négocions nous-mêmes. C'était le cas à chaque fois. En fait, si jamais nous nous retrouvons face à des marchés ou des prix unitaires qui nous paraissent moins intéressants, nous pouvons lancer notre marché nous-mêmes ».

**M. ISSAKIDIS** : « Ce qui est trompeur, c'est le terme « centrale d'achats » dont peut-être pensez-vous qu'elle nous oblige à passer par eux. En fait, ce sont plutôt des contrats-cadres auxquels nous nous attachons ou pas en fonction de nos besoins, mais avec aucun caractère d'obligation. Ce n'est pas une centrale d'achats au sens de la grande distribution où en tant qu'adhérent, nous devons passer par cette centrale d'achats et n'ayant plus aucune liberté d'aller choisir un autre fournisseur ou un autre canal ».

**M. MOSSE** : « Je souhaitais revenir sur les bouquets. J'ai entendu Madame Hermann parler de performance énergétique et mobilité propre. Quand je regardais la liste des bouquets, je m'interrogeais sur le fait que sur l'Internet, le numérique, qui sont des éléments importants pour une Ville, ce bouquet n'ait pas été choisi. Quelles sont les raisons des choix que vous avez retenus pour les deux premiers ? »

**Mme HERMANN** : « Pour l'instant, nous avons choisi ces deux-là parce qu'effectivement, nous les utilisons déjà, mais pour les autres, d'abord ce sont des activités qui sont en fait prises par la Communauté d'Agglomération. C'est elle justement qui a fait la même délibération que nous, il y a deux jours, et qui va prendre en charge ces bouquets. Comme je

vous l'ai dit, pour l'instant, nous n'avons pas complètement décidé de l'ensemble des bouquets que nous serons amenés à prendre et nous nous laissons la possibilité d'ici la fin de l'année d'adhérer à de nouveaux bouquets ».

**M. LEBRUN** : « Nous sommes en train de travailler avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sur un certain nombre de mutualisations, notamment des mutualisations informatiques. Nous sommes en train de déployer un réseau spécifique de lignes de fibre optique qui nous permettra de relier l'ensemble des mairies entre elles et également de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de services Internet qui seront de cette façon mutualisés et certainement à des prix beaucoup plus intéressants et encore plus via SIPP'N'CO. Nous sommes dans des schémas où il y a des imbrications évidemment les uns avec les autres au fur et à mesure des mutualisations successives que nous pouvons être amenés à faire. N'oublions pas que sur certains contrats, cela n'est pas forcément dans ce cadre-là, mais certains contrats sont encore en cours d'exécution avec des prestataires. Nous ne pouvons pas non plus adhérer à un bouquet si nous avons encore des contrats sur ce type de prestation avec d'autres prestataires. Il faut attendre que le contrat s'achève pour pouvoir ensuite aller prendre un marché, non pas le relancer de façon autonome, mais aller chercher le bouquet qui a été défini par SIPP'N'CO. Nous passons au vote de cette délibération ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Viroflay au groupement de commandes proposé par la centrale d'achats SIPP'N'CO.

## **10 – DEMANDE DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT ET PLAN SOUTIEN AUX SOINS DE VILLE DE L'ARS D'ÎLE-DE-FRANCE**

**M. GUILLON** : « La délibération qui vous est présentée ce soir est complémentaire de celle votée lors du Conseil municipal du 28 juin dernier. En juin dernier, il s'agissait de répondre à un appel à projets du Conseil départemental des Yvelines. Ceci dans le but de maintenir à Viroflay l'ensemble des activités de la Maison médicale Marivel située en centre-ville. À ce moment-là, il était envisagé que ce soit le Conseil départemental qui devienne acquéreur des locaux pour les louer ensuite à des professionnels de santé. Depuis, la position du département a évolué et possibilité a été ouverte que ce soit la Commune, donc la Ville de Viroflay, qui acquière les locaux en bénéficiant dans ce cas d'une subvention du Conseil départemental complétée par celle de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Après réflexion, nous avons choisi cette option d'autant que dans l'hypothèse précédente, l'acquisition par le Conseil département des Yvelines, la gestion des locataires du Cabinet médical Marivel aurait été confiée à la Ville. En complément de la subvention du Conseil départemental, la Ville de Viroflay peut solliciter l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au titre du dispositif d'aide à l'investissement du Plan de Soutien aux Soins de Ville. Cette subvention plafonnée habituellement à 200 000 euros peut être augmentée de 25 % du fait du classement de Viroflay en Zone d'Intervention Prioritaire, soit une subvention d'un

montant de 250 000 euros. Par ailleurs, l'une des conditions requises pour bénéficier de cette subvention était de réaliser un état des lieux avec une perspective de l'offre et du recours aux soins sur la Ville.

Ce travail est réalisé et l'une des pistes du plan d'action qui découle de cette étude est la reprise du cabinet Marivel par la Collectivité. Bien évidemment, l'attribution de cette subvention de l'Agence Régionale de Santé est conditionnée par le fait de maintenir l'activité médicale et paramédicale pendant au moins dix années, de même qu'il s'agit de proposer aux professionnels de santé un loyer compatible avec leurs conditions d'exercice. En clair, un loyer inférieur au prix du marché, comme cela est le cas pour le centre médical ouvert récemment dans la Ville voisine de Chaville. Le montant du futur loyer pouvant maintenant être précisé, la tâche qui nous attend et qui n'est pas la plus facile est d'agir conjointement avec les professionnels de santé du cabinet médical Marivel, l'Union Régionale des Professions de Santé et l'Agence Régionale de Santé pour trouver de jeunes professionnels particulièrement en médecine générale qui pourront assurer le relais de ceux qui aspirent à prendre leur retraite.

Si vous connaissez de jeunes médecins généralistes qui pourraient venir exercer à Viroflay, n'hésitez pas à les solliciter. Nous leur ferons le meilleur accueil. Je rappelle que le fait d'être en Zone d'Intervention Prioritaire ouvre aussi la possibilité pour les professionnels et notamment les médecins de bénéficier d'aide à l'installation. Mais j'en reviens à la délibération qui vous est proposée ce soir, il convient donc que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de participation au dispositif d'aide à l'investissement du Plan de Soutien aux Soins de Ville auprès de l'Agence Régionale de Santé de la Région Île-de-France ».

**M. MOSSE** : « Est-ce que nous connaissons aujourd'hui avec précision les dates de départ à la retraite des différents médecins de ce cabinet et qui nous permette de voir à peu près le délai sur lequel nous devons nous positionner pour trouver de nouveaux médecins ? »

**M. GUILLON** : « Il n'y a pas de date exacte prévue. Tout simplement parce que les deux médecins du cabinet médical qui souhaitent partir à la retraite souhaitent assurer une transition avec leurs nouveaux collègues. Ils avaient évoqué, quand nous avons commencé les contacts et les discussions avec eux, une durée d'environ deux ans. Cela remonte à environ six mois. Ils ont encore une année à une année et demie devant eux pour assurer une transition avec les médecins qui pourraient prendre leur suite avec éventuellement une période de tuilage si besoin était ».

**M. LEBRUN** : « Il se trouve que dans les discussions que nous avons pu avoir avec eux, ils nous ont assuré que si nous avions du mal à trouver tous les professionnels de santé pour regarnir totalement le cabinet, ils assureraient encore. Ils sont tous les deux en âge de partir depuis quelque temps déjà. S'ils ont retardé, c'est qu'ils avaient du mal eux-mêmes à trouver une issue et des repreneurs dans les conditions dans lesquelles les locaux pouvaient être transmis ou loués aux professionnels suivants. Ils nous ont assuré de leur collaboration parce qu'ils sont très attachés à leurs patients. Ils n'ont pas envie que leurs patients se retrouvent dans la nature. Ils souhaitent pouvoir faire cette transition de façon la plus en douceur possible. Je pense qu'ils nous aideront largement dans cette voie-là.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** la demande de participation au dispositif d'aide à l'investissement et au plan de soutien aux soins de Ville de l'ARS Île-de-France.

#### **11 – MODIFICATION NUMERO 57 DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DE LA PAUSE MERIDIENNE**

**Mme BILLAUDEL** : « Le 28 juin dernier, nous avons voté à l'unanimité le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que la pause méridienne. Il se trouve que certains Viroflaysiens lisent attentivement les règlements, peu malheureusement. Il y a eu une toute petite faille que je vous propose de corriger qui concerne les activités extrascolaires, donc les vacances puisque pour les vacances scolaires, nous demandons aux familles d'inscrire leurs enfants avant une certaine date butoir et ensuite ils ne peuvent pas modifier. Ils ne peuvent qu'annuler avec un délai, un préavis de 8 jours. Il manquait cette petite précision. Je vous propose dans l'article 4 de faire cette précision à savoir que pour l'extrascolaire (les vacances), nous ne pouvons qu'annuler 8 jours à l'avance, mais pas modifier ou inscrire 8 jours à l'avance ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** la modification numéro 57 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires et de la pause méridienne.

#### **12 – AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES DE 2019**

**Mme CARON** : « Depuis la loi d'août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le repos hebdomadaire au sein des commerces de détail et des concessions automobiles peut être supprimé les dimanches désignés sur décision du Maire prise après avis du Conseil municipal. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis pour nous de Versailles Grand Parc. Les organisations syndicales sont également consultées pour avis. Une liste de dimanches par nature de commerce a été définie en fonction notamment des objectifs inhérents aux activités exercées. La première liste concerne les concessions automobiles et la seconde les commerces de détail, y compris l'alimentaire. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ouvertures dominicales suivantes pour l'année 2019 :

- Pour la liste 1 commerces de détail y compris alimentaires, ce sera le 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre ;

- Pour la liste 2 concessions automobiles, les 13 et 20 janvier, le 17 mars, le 7 avril, le 19 mai, le 16 juin, le 15 septembre, les 13 et 20 octobre et les 10 et 17 novembre et 8 décembre ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL**

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'autorisation d'ouverture des commerces de détail les dimanches de 2019.

### **13 – INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES**

**Mme CARON** : « Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, nous avons 200 commerces à Viroflay. La Ville de Viroflay compte cependant au sein de ses différents quartiers un certain nombre de biens commerciaux en situation de vacance. Cela concerne environ 20 locaux. Afin d'inciter les propriétaires de ces locaux à remettre ces biens sur le marché, et donc de lutter de fait contre l'affaiblissement des centres-villes, l'article 1530 du Code Général des Impôts permet aux Collectivités d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales. Cette taxe couvre l'ensemble des propriétés bâties qui ne sont plus affectées à une activité entrant dans le champ de la Cotisation Foncière des Entreprises. Cela ne concerne pas les bâtiments industriels, les locaux d'habitation ou de bureaux et les locaux affectés à l'exercice des professions libérales. Nous parlons bien des commerces. Pour être redevable de cette taxe, le bien ne doit plus avoir été exploité depuis au moins deux années à compter de l'année d'imposition. C'est la taxe foncière qui sert de base à la taxe sur ces friches. Elle est soumise à des taux qui sont évolutifs et qui peuvent être majorés dans la limite du double du taux.

Dès lors et compte tenu de la nécessité de redynamiser nos différents quartiers commerçants, il est proposé au Conseil municipal de doubler ces taux de base et d'instaurer la taxe comme suit à l'instar de ce qui a été mis en place par exemple sur les Villes de Versailles et de Poissy :

- 20 % pour la 1<sup>ère</sup> année ;
- 30 % pour la 2<sup>ème</sup> année ;
- 40 % pour la 3<sup>ème</sup> année.

L'objectif est qu'à terme nous n'ayons plus de locaux comme cela ou qui restent vacants longtemps. C'est dissuasif. Cela va nous permettre aussi de communiquer avec les propriétaires, d'entrer en relation avec eux de manière à essayer de décoincer des situations et de replacer les loyers proposés au prix du marché. Je vous propose d'adopter ces taux ».

**Mme WAECHTER** : « Ces locaux qui sont laissés vacants parce que non loués, est-ce qu'ils trouveraient facilement des preneurs ? »

**Mme CARON** : « Oui. Si nous considérons juste les mètres carrés, certainement ».



**Mme WAECHTER** : « Est-ce que nous pouvons considérer qu'il y a des zones où aucun commerçant n'a envie d'aller ? Cela ne répond peut-être pas à une demande. Ce qui fait que si nous imposons... »

**Mme CARON** : « En fait, les 10 % de locaux vacants, donc les 20 locaux dont je vous parlais tout à l'heure, il y en a environ 30 % qui seraient concernés aujourd'hui parce que plus le temps passe, si cela ne bouge pas, cela va augmenter. Aujourd'hui, il y en a 30 % qui sont concernés et ceux qui le sont tous aujourd'hui au milieu de nos zones commerciales. Si vous voulez, ce ne sont pas des locaux qui sont éloignés de l'activité commerciale. En fait, le problème aujourd'hui, c'est qu'ils limitent nos linéaires commerciaux, mais cela dit ils sont bien placés stratégiquement. Cela marcherait ».

**M. LEBRUN** : « Je vais vous donner un exemple. En fait, l'attractivité dépend du loyer proposé. Si nous proposons des loyers à 5 000 euros pour 40 mètres carrés par mois, c'est clair qu'il n'y aura pas beaucoup de monde qui s'y intéressera. Juste un ou deux exemples et nous en avons parlé lors de la réunion publique sur le commerce la semaine dernière organisée par Christine Caron et les services, c'est le fait que dans le quartier Verdun, Boulevard de la Libération, nous trouvons des locaux vides depuis quelque temps, mais il y a des locaux qui ont été libérés il y a peu de temps qui viennent de retrouver preneur. Il y en a un Boulevard de la Libération, un autre Rue René qui a changé de preneur et de boutique en l'espace de quelques mois.

Cela veut dire qu'il y a une dynamique commerçante. Il y a des commerçants qui s'installent, qui ont envie de s'installer, qui ont envie de proposer leurs produits. Il y a simplement des propriétaires qui n'ont pas forcément envie de louer à un tarif qui permet de garder l'attractivité de ces locaux. La taxe va nous permettre de faire cela et j'espère que la taxe nous rapportera le moins d'argent possible. C'est étonnant, mais en fait c'est comme cela. Je pense qu'il n'y a aucun problème. Les locaux commerciaux sont tous situés dans des zones qui sont déjà à vocation commerciale. Ils ne s'étendent pas sur l'ensemble de la Ville ».

**Mme CARON** : « Je voudrais juste ne pas laisser croire des choses. En fait, il n'y a pas une liste d'attente de gens qui veulent monter des commerces. Vous voyez ce que je veux dire. Nous en avons parlé lors de la réunion commerce, lorsque l'on monte un commerce, on monte une entreprise. Il y a quelques pistes. Nous pouvons juste nous dire qu'aujourd'hui les locaux qui sont trop chers, mis à la location ou pas encore sont très bien placés. Il y a de beaux locaux. Il faut les décoincer ».

**M. LEBRUN** : « Absolument. Surtout dans les quartiers que nous avons refaits.

**Mme EGAL** : « Est-ce que nous pouvons avoir la liste des commerces qui sont vacants ? Est-ce qu'ils pourraient être publiés par exemple sur le site de la Ville ? »

**Mme CARON** : « C'est confidentiel »

**Mme EGAL** : « Non. Ce n'est pas possible ».

**Mme CARON** : « En fait, vous les voyez parce qu'il suffit de passer devant. Je veux dire, nous connaissons les 10 % de locaux vacants. Il suffit de passer devant. D'ailleurs, nous appelons cela la vacance observée. C'est ce qu'a fait la Chambre de Commerce. Par exemple, une zone de stockage rentre dans le taux de vacance observée. Nous ne pouvons pas publier.

Par contre, nous pouvons suggérer des choses. Nous n'avons pas droit de rendre publique cette liste ».

**M. LEBRUN** : « Je ne sais pas si c'est lié à la RGPD ».

**Mme CARON** : « Non. C'était déjà comme cela avant ».

**M. LEBRUN** : « C'est un outil de dynamisation. Ce n'est pas la panacée, mais c'est un outil qui permet d'essayer de dynamiser un peu nos secteurs commerciaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales.

#### **14 – RETRAIT DE LA VILLE DE VIROFLAY DU SYNDICAT MIXTE DU FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS**

**M. LEBRUN** : « C'est dommage parce que c'est devenu un grand machin qui ne sert plus à rien. Je vous le dis clairement et il se trouve qu'il a été utile, ce syndicat mixte du Forum métropolitain, à l'époque où il y a eu la création du Grand Paris par Nicolas Sarkozy. C'était ce moyen de transport, en fait le grand 8, et a été créé ce syndicat mixte pour réfléchir à la question de la métropole. Qu'est-ce qu'une métropole et qu'est-ce qu'on peut faire pour travailler dans un environnement métropolitain ? Il y a eu beaucoup de propositions qui ont été faites par les élus. J'ai participé moi-même à plusieurs bureaux de ce Forum de façon tout à fait bénévole. Il y a des choses extrêmement intéressantes qui ont été proposées à l'époque et vraiment avec un fonctionnement et une gouvernance qui alternait : une année, c'était un Président issu d'une Commune plutôt de gauche ou de droite ou du centre. C'était vraiment quelque chose où les élus travaillaient tous ensemble.

Et puis, est arrivée la création de la métropole du Grand Paris sous le quinquennat de François Hollande et qui n'a pas du tout utilisé les travaux faits par ces Maires issus du Forum métropolitain. Il a dit : « Tiens, ils ont bossé, mais ce n'est pas grave, nous allons inventer autre chose. » Cette autre chose, nous le constatons là, ne fonctionne pas, parce que son périmètre est soit trop petit, soit trop grand, mais en tout cas il n'est pas défini. Il n'y a aucune compétence de définie, ce qui fait que je pense que la métropole elle-même du Grand Paris d'ici un an à un an et demi va disparaître corps et âme et on n'en reparlera plus. C'est peut-être dommage, mais en tout cas c'est comme cela. Il se trouve qu'il y a encore des personnes qui cherchent à faire vivre le Forum métropolitain, mais il n'a plus aucun intérêt. Ils cherchent plutôt d'ailleurs des sujets d'étude qui coûtent parfois assez cher en fait, qui utilisent les cotisations des adhérents pour faire un peu d'occupationnel en quelque sorte. Je vous propose de sortir la Ville de Viroflay de ce syndicat mixte du Forum métropolitain du Grand Paris ni plus ni moins ».

**Mme EGAL** : « Une question très simple : quel était le montant de la cotisation d'adhésion à ce syndicat dans la continuité des questions de tout à l'heure ? »

**M. LEBRUN** : « Je l'attendais, mais j'ai pensé à cette question tout à l'heure seulement, je n'ai pas la réponse. C'était en fonction du nombre d'habitants. C'est souvent comme cela. C'est un certain montant x par le nombre d'habitants. Vous faites 16 000 x par le taux unitaire. Je pense que nous devons être aux alentours de 3 000 euros ou quelque chose comme cela. Ce ne sont pas des montants considérables, mais d'après Jean-Michel Issakidis, ce serait 2 500 euros. Nous vous donnerons cela.

Je demande à Stéphanie Couderc de me trouver l'info et nous la transmettrons assez rapidement. C'est encore mieux, c'est 1 503 euros. Vous voyez, ce n'est pas cela qui va me faire faire de grosses économies, néanmoins cela fera une économie de temps en tout cas ».

**M. ISSAKIDIS** : « Si nous faisons un coût total de participation incluant les dizaines d'heures à lire des documents pléthoriques pondus par les services préfectoraux de la Région dont le but ultime est de rendre les choses le plus illisibles possible, nous arriverions à des centaines de milliers d'euros vu que si Monsieur le Maire et moi-même, en tant que suppléant quand il ne pouvait pas s'y rendre, devons passer un temps considérable à décoder des lois MAPTAM, des choses qui se percutent sans la moindre logique, la plus basique et la plus élémentaire que nous puissions imaginer. C'est malheureux que ce Forum n'ait pas été entendu, parce que cela venait de ceux qui sont en contact avec les habitants, qui sont à portée d'engueulades des habitants (les élus locaux), mais l'État n'en a que faire, il continue de croire que ce qui vient d'en haut doit écraser ce qui vient d'en bas, d'autant plus quand ils n'ont jamais demandé à ceux d'en bas de quoi ils ont besoin ».

**M. LEBRUN** : « J'ai quand même passé des heures et des matinées entières à approuver des Contrats de développement territorial qui concernaient le Grand Est Parisien. C'est extrêmement intéressant sur le plan de la culture personnelle, mais c'est un peu loin quand même de la Ville de Viroflay. Nous avons échappé à beaucoup de choses. Nous faisons une économie de 1 503 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** le retrait de la Ville de Viroflay du syndicat mixte du Forum métropolitain du Grand Paris.

#### **15 – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE VERSAILLES GRAND PARC AUX COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL**

**M. ISSAKIDIS** : « Il s'agit d'autoriser le Conseil municipal à solliciter un soutien financier auprès de l'Agglomération de VGP dans le cadre d'une décision d'aide au développement intercommunal qui est portée par Versailles Grand Parc dont les modalités vous sont données dans la délibération qui est en votre possession, c'est-à-dire 20 euros par habitant et au cas particulier concernant cette sollicitation : le réaménagement de l'espace public de la Rue Gabriel Péri et Rue Joseph Bertrand à hauteur du montant qui est plafonné de 318 180 euros ».

**M. LEBRUN** : « À noter notamment que c'est un des points de passage de la fibre intercommunale que nous envisageons de déployer sur SA Grand Parc.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** une aide financière exceptionnelle de Versailles Grand Parc aux communes membres dans le cadre du Plan de développement intercommunal.

## **16 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'ANNEE 2017**

**M. LEBRUN** : « Ce rapport d'activité pouvant être ensuite consulté comme il se doit peut-être sur le site de Versailles Grand Parc par tout un chacun ».

**Mme HERMANN** : « Je vais vous rappeler brièvement les faits marquants de l'année 2017 puisqu'il s'agit de porter à connaissance le rapport d'activité de cette année-là. Je vous rappelle le périmètre de Versailles Grand Parc en 2017 : 19 communes, 270 000 habitants, 12 400 hectares. Des recettes de l'année qui s'élèvent à 174,5 millions d'euros et qui se composent essentiellement de 63 % de contribution fiscale des entreprises et des ménages. Des dépenses qui s'élèvent à 164,6 millions d'euros et des investissements dont les dépenses s'élèvent à 10 millions d'euros. Je vous rappelle que le taux de la taxe d'habitation est resté stable depuis 2010 et qu'en 2017 il était de 6,18 %. Par ailleurs, en 2017, il y avait 242 agents qui travaillaient à Versailles Grand Parc. Les compétences obligatoires optionnelles facultatives, nous en avons déjà parlé plusieurs fois.

Je vous rappelle les faits marquants pour les compétences de VGP. Pour les déplacements, un nouveau schéma de réseau de bus, la gestion des gares routières de Vélizy 2 et de Versailles Rive gauche, une forte mobilisation pour la ligne 18, une version mobile de carte interactive. Voilà les principaux faits marquants ainsi que la mise en place d'un bus électrique entre Vélizy et Versailles. Pour le réseau cyclable, une carte d'aménagement cyclable, de nouvelles pistes cyclables, une sécurisation de traversées cyclables et pour le réseau ferré, vous avez pu voir que de nouveaux trains sur la ligne L avec évidemment l'aide de la Région ont été mis en place sur la ligne Saint-Lazare. Un des points forts de Versailles Grand Parc, c'est de se spécialiser dans les mobilités innovantes et nous avons eu d'ailleurs en 2017 la pose de la première pierre du cluster des mobilités innovantes Versailles-Satory, la validation d'un nouveau projet de ligne de bus à hydrogène.

Je vous rappelle que Versailles Grand Parc va être un des premiers à utiliser ce moyen de communication. Des journées mobilité de sensibilisation et un projet d'aérodrome innovant Paris-Versailles-Saclay. Sur le territoire de Versailles Grand Parc, il y a de nombreux sites historiques, paysagers et agricoles. L'objectif était de développer des projets dans ces domaines-là. Vous avez pu voir le réaménagement de la Rue de la Porte de Buc à Versailles, des zones de protection naturelles, agricoles et forestières, des études sur les lisières agricoles, la signature du premier contrat de ruralité des Yvelines et des cartes interactives des espaces naturels de territoire.

En ce qui concerne l'habitat, l'année 2017 a vu l'achèvement du programme local de l'habitat intercommunal 2012/2017 avec des résultats conséquents en matière de production de logements.

Dans le cadre du PLHI, il y a eu 6 430 logements en six ans, dont 2 256 logements produits, ce qui représente 35 % du volume total de construction, un espace info-énergie est ouvert aux habitants depuis octobre 2016. Il y a une aire d'accueil des gens du voyage qui a accueilli à Jouy 70 familles, un programme de l'Agence Nationale de l'Habitat qui a mis en place un programme « Habiter mieux » en 2011. En 2017, ce programme appuyé par l'Agglo a concerné 47 dossiers et il y a aussi en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines Versailles Grand Parc qui s'engage à développer l'offre de logements pour des publics spécifiques. En 2017, il y a eu des logements autonomes pour de jeunes hommes handicapés mentaux. En ce qui concerne le Pôle d'Ingénierie Territoriale qui concerne le déploiement de la vidéoprotection qui se poursuit avec la mise en place de réseaux de fibres privés que Monsieur le Maire a évoquée tout à l'heure : 350 caméras sont déployées en 2017 et une centaine est à l'étude.

La poursuite du développement de vidéoprotection s'est poursuivie et les deux centres de supervision ont vu le jour en 2018. Une des compétences, c'est le développement économique. L'Agglomération continue à faire rayonner son développement économique autour de 4 axes principaux : le service aux entreprises, les filières d'excellence, le soutien à la création d'entreprises et la promotion du territoire. Il y a eu plusieurs soirées d'entrepreneurs et la pépinière d'entreprises en 2017 après 6 ans d'existence a affiché une croissance soutenue : 83 entreprises ont commencé leur activité et 13 nouvelles sont arrivées en 2017. Voilà pour ce qui est du développement économique. Pour ce qui est de la culture, les faits marquants 2017, c'est la nouvelle organisation de l'enseignement artistique intercommunal.

Les conservatoires et les écoles de musique ont mis en place une nouvelle organisation. Il y a une saison culturelle et artistique commune à l'ensemble de ces établissements. Il y a eu en 2017 la création d'un nouveau Festival ElectroChic. La participation de VGP et l'appui au Festival de BD de Buc et au Festival La Route des Contes dont nous avons parlé plusieurs fois ici. En ce qui concerne l'environnement, je pense qu'il y aura un rapport un peu plus spécifique sur le traitement des déchets qui vous sera présenté par la suite. Je ne vais pas m'appesantir sur le sujet, parce que je crois que Monsieur ISSAKIDIS vous en dira plus sur le recyclage, la valorisation, le compostage, les traitements des déchets. Voilà les principaux éléments d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération ».

**Mme EGAL** : « Sur ces différents chapitres, j'aurais des petits commentaires à vous proposer. Concernant la mobilité, nous voyons sur la page 7 qu'il y a une révision du schéma directeur cyclable. Au même titre que nous avons vu tout à l'heure, nous avons au département tout un plan de mobilité pédestre. Le développement d'un plan de mobilité cyclable non seulement cyclable pour le loisir, mais surtout cyclable pour le déplacement est un axe très important sur lequel il conviendrait d'intervenir et de s'investir.

J'ai vu avec plaisir que dans le magazine de Viroflay dans le projet de 2025, nous devrions voir la création de circulations douces entre l'ouest de l'Avenue Général Leclerc et Vélizy-Villacoublay. Je suppose que cette circulation douce veut dire cyclable.

Ce qui serait très important, c'est que ce travail se fasse. Il y a déjà un travail qui visiblement est lancé au niveau de VGP et puisque Monsieur le Maire est Vice-président du Département, que nous étendions cette démarche clairement à un niveau départemental de manière à ce que nous ayons un circuit continu, sécurisé, de déplacements cyclables. Un autre aspect, c'est

davantage le déplacement quotidien. Quand on voit les accès aux équipements sportifs, aux lycées, etc., il y a de quoi réfléchir vu la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Deuxième sujet concernant la partie habitat, effectivement, nous avons un espace Info Énergie qui est ouvert aux habitants depuis octobre avec des permanences hebdomadaires à Versailles, Jouy-en-Josas et Noisy-le-Roi. J'ai une question : est-ce que nous ne pourrions pas avoir une permanence à Viroflay ?

Corollaire, dans le dernier magazine, là aussi page 20, on parle des permanences de ALEC SQY, mais on ne mentionne pas la permanence Info Énergie. Cela aurait été le bon moment de parler également de cette permanence Info Énergie. Je le relierai également à la question de « Habiter mieux ». « Habiter mieux », nous en avons parlé dans cette instance. Solliciter « Habiter mieux », c'est complexe parce qu'il faut les solliciter avant engagement des travaux. Là aussi, cela mériterait vraiment un encart un peu répétitif sur ce thème puisque dans beaucoup d'autres cas, on peut demander des subventions *a posteriori*. Là, en l'occurrence, c'est vraiment en amont. C'est sur ce chapitre des économies d'énergie. Sur l'habitat, vous avez cité les résultats du PLHI qui s'est achevé en 2017.

Je renouvelle ma question : où en est-on de la construction du PLHI de 2018-2023 ? J'ai eu le plaisir de participer à une réunion de diagnostic, il y a plus d'un an maintenant. Je ne vois toujours pas de diagnostic sortir, ni ce nouveau PLHI. Où en est-il ? Merci ».

**M. LEBRUN** : « Le PLHI est toujours en phase de réflexion. Je ne sais pas ce que je peux dire davantage. Vous savez, en ce qui concerne le PLHI précédent, en fait nous avons dit que nous ferions 1 000 logements par an, ce que nous avons fait. L'État nous en demande 1 500. Nous avons conditionné la réalisation de ces 500 supplémentaires à la capacité de l'État à libérer du foncier sur des espaces qui lui appartiennent comme Satory par exemple. Il y a d'autres endroits comme la Rue Chaumette. En l'occurrence, l'État traîne là-dessus et clairement nous ne souhaitons pas pouvoir nous engager sur quelque chose que nous ne pourrions pas tenir.

Il y a des discussions actuelles avec le Préfet pour arriver à quelque chose qui soit à peu près acceptable par tous et il ne vous aura pas échappé que néanmoins, même s'il n'y a pas de PLHI, cela construit. C'est ce que j'entends dire dans Viroflay en tout cas, mais j'entends dire la même chose sur Chaville, à Buc, à Vélizy, à Fontenay-le-Fleury, à Bailly, à Rocquencourt, un peu partout. Cela construit. La question mérite d'être posée de savoir s'il est nécessaire d'avoir un PLHI. Mais peut-être que tout cela va se résoudre s'il est décidé par nos instances supérieures d'affecter comme compétence obligatoire aux Communautés d'Agglo l'urbanisme et dans ce cas-là les Plans d'Urbanisme ».

**Mme EGAL** : « J'avais d'autres points sur d'autres sujets liés toujours à ce bilan. Sur l'aspect culturel, vous avez relaté le Festival ElectroChic. Là aussi, Viroflay ne participe pas à ce Festival. Ne serait-il pas intéressant d'en faire partie et d'avoir effectivement des représentations liées à ce Festival qui a lieu sur la Commune de Viroflay puisque nous avons des équipements qui le permettent ? »

**Mme HERMANN** : « Les Communes de Vélizy, de Jouy, de Saint-Cyr et de Versailles accueillent le Festival ElectroChic parce qu'il y a la proximité aussi bien à Jouy d'un certain nombre d'étudiants qui sont effectivement le public un peu cible de ce genre d'événement. Il y a aussi à Vélizy une salle suffisamment grande et que l'on peut moduler pour des événements de ce type parce que ce n'est pas un public qui reste forcément assis dans son fauteuil pour écouter ce genre de concert. Ils disposent d'une salle où l'on peut avoir un public debout. C'est pour cela que nous avons démarré le Festival avec ces lieux-là sachant

que c'étaient des lieux qui correspondaient bien à ce type d'événement. Cela a démarré en 2017 ».

**M. LEBRUN** : « Plus globalement, indépendamment d'ElectroChic, nous essayons de développer des animations, des soirées, des concerts, des spectacles qui ont vocation à aller non pas dans toutes les Villes de Versailles Grand Parc, mais au moins à s'étendre. Nous avons vu que le mois Molière s'étendait aussi sur les Villes aux alentours. Nous pouvions bénéficier de certains spectacles du mois Molière. Il y a des concerts symphoniques. Nous participons au Festival de BD. De plus en plus, c'est en train de se faire. Nous pouvons postuler à un certain nombre de choses, mais il faut que nous ayons des lieux adaptés. C'est surtout cela en fait ».

**Mme HERMANN** : « C'est pour cela qu'au démarrage, nous avons choisi ces Villes-là qui correspondaient bien ».

**Mme EGAL** : « D'accord. En termes de population, je pense que nous avons une résidence étudiants, une résidence jeunes travailleurs ».

**M. LEBRUN** : « Oui, mais il faut un lieu ».

**Mme HERMANN** : « Ils peuvent aller à Vélizy de façon relativement aisée avec les transports en commun. En plus, cette année, en 2018 Versailles Grand Parc avait mis à disposition des bus pour éventuellement véhiculer les jeunes qui auraient des problèmes de transport ».

**Mme EGAL** : « Dernière question liée toujours à ce rapport d'activité. Je reviens sur les mutualisations. Vous nous avez transmis effectivement le schéma de mutualisation avec Versailles Grand Parc sur 2014-2020. Je suis étonnée de voir que dans ce rapport, il n'en est absolument pas fait mention. Nous n'avons aucune idée du résultat des mutualisations. Quels sont les points où les mutualisations sont efficaces au niveau de VGP ? »

**M. LEBRUN** : « J'ai regretté qu'il n'y ait pas de volet sur la mutualisation. Je m'en suis exprimé auprès du Président de Versailles Grand Parc. Il y a beaucoup de choses qui se font en mutualisation, de plus en plus, soit pluricommunale, soit intercommunale. C'est vrai que toute la dimension financière, vous avez vu, se réduit à une demi-page pratiquement. Mais j'espère bien que nous pourrions avoir des choses plus importantes. Néanmoins et vous l'avez demandé à un moment, il y a un bilan de la mutualisation qui est produit par Versailles Grand Parc chaque année qui détaille l'ensemble des sujets de mutualisation. Le plus important, c'est la question de l'informatique que nous sommes en train de mutualiser. Il y en aura d'autres qui se feront de proche en proche en fait selon les Communes. Mais c'est vrai que cela ne figure pas dedans. C'est dommage. Un tout dernier point, vous trouverez sur le site de Versailles Grand Parc la carte des aménagements cyclables aussi. Cette carte existe. Elle est à disposition. Nous pourrions en faire la promo dans le magazine, cela serait bien. Nous prenons acte du fait que vous avez communication de ce rapport d'activité pour l'année 2017 et nous passons à Monsieur Issakidis qui va détailler un petit peu plus une des compétences de Versailles Grand Parc qui est le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés pour 2017 également de façon synthétique bien sûr ».

## **17 – PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES POUR 2017**

**M. ISSAKIDIS :** « Le périmètre d'application de cette compétence de l'Agglomération au 31 décembre 2017 couvre 19 Villes représentant un peu plus de 263 000 habitants dont la fonction est un ensemble de prestations qui sont la mise en place d'équipements de précollecte des déchets, en gros les PAV, les bacs pour les poubelles, la collecte de ces déchets, le traitement de ces déchets, la gestion de déchetteries, l'organisation d'actions de prévention et de sensibilisation au tri et des actions de promotion liées au compostage que nous connaissons déjà. Pour exercer ces compétences et mettre en œuvre ces services, l'Agglomération de Versailles Grand Parc fait appel à deux prestataires qui sont Nicollin et Sepur en 2017 qui sont deux entreprises spécialisées dans ces domaines de collecte notamment : l'une (Nicollin) agissant pour le compte de 12 Communes et Sepur pour les 7 autres. À Viroflay, c'est la Société Nicollin qui collecte nos déchets.

En termes d'organisation, ces collectes de déchets ont représenté 34 marchés à suivre en parallèle en 2017. Il y a 34 marchés, car il y a évidemment des prestations qui sont ajustées en fonction soit du nombre de tournées, soit en fonction de la nature de ce qui est collecté. Vous en avez un détail très précis dans le document qui vous a été remis notamment dans les annexes qui sont présentées en fin de document. Juste pour rappeler de quels types de déchets nous parlons lorsque nous évoquons la collecte et le traitement des déchets. Je vous invite à voir la page numéro 7 que je vais vous rappeler malgré tout. Les déchets dont nous parlons qui sont collectés et triés sont des meubles, des textiles, des piles, des lampes, des néons, des pneumatiques, des cartons, des métaux, des déchets électroménagers, des plastiques, des déchets médicaux, des cartouches d'encre, des radiographies, des capsules de café et des huiles de vidange.

Nous allons quand même assez loin dans le tri de tous ces types de déchets. Nous avons une collecte qui est, nous pourrions dire, assez fine dans la ségrégation de ces déchets que les Viroflaysiens, mais plus globalement de Versailles Grand Parc génèrent tout au long de l'année 2017.

Parmi les autres fonctions de cette compétence, il y a aussi des actions qui sont plus en lien avec la prospective, avec de la prévention. C'est ce qui vous est présenté pour ceux qui ont les documents complets en page 10 qui a pour titre « la prévention des déchets » qui touchent à la mise en œuvre de ce qui s'appelle un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés dont l'objectif est la réduction de ces fameux déchets et assimilés et dont les objectifs sont fixés par la fameuse loi de transition énergétique et pour la croissance verte.

Cela fait partie aussi des compétences de Versailles Grand Parc que de mettre en œuvre ces plans de prévention de réduction des déchets au-delà de la réalisation ou de l'exécution quotidienne de collecte dont nous avons parlé précédemment. Il existe aussi un ensemble de déchetteries dont nous n'avons pas autant parlé les années précédentes parce qu'elles n'étaient pas toutes encore en service, mais en 2017 il y en a 6 qui vous sont rappelées. Je vais vous en donner rapidement les localisations en quelques secondes pour ne pas être trop long sur le sujet : Bois-d'Arcy, un écho-point à Bièvres, au Chesnay, une mini déchetterie à Vélizy, une autre à Carrières-sur-Seine et la dernière à Magny-les-Hameaux. Ce sont les déchetteries du territoire en 2017. Tout cela procède également de cette logique cherchant à la fois à valoriser les différents types de déchets que j'ai rappelés, mais aussi faire en sorte qu'il y ait une forme d'éducation en quelque sorte des citoyens, les invitant en leur offrant des lieux à amener ces déchets particuliers, ceux que collectent en particulier les déchetteries, par eux-mêmes.



Ces déchets une fois collectés et triés sont amenés dans des syndicats de traitement des ordures ménagères et pour ce qui concerne le périmètre de Versailles Grand Parc, nous faisons appel à trois syndicats de traitement des ordures ménagères. Le besoin de syndication pour cette fonction de traitement tient à la cherté des investissements à consentir. Nous parlons là d'usines. Ce sont des usines dont le coût moyen de construction se chiffre en dizaine, voire en centaine de millions d'euros. Il n'y a pas d'autre possibilité du moins à l'échelle d'une Ville comme Viroflay que d'adhérer à ce type de syndicat pour rebondir sur la question qui était posée précédemment. Ces trois syndicats sont le SITRU, le SICTOM et le SIDOMPE. Nous, nous sommes rattachés au SIDOMPE. Je ne rentre pas dans plus de détails parce que le but n'est pas de faire l'exégèse du sujet des usines de traitement d'ordures ménagères.

J'en viens directement aux chiffres de 2017. La page la plus synthétique est la page 13 pour ceux qui ont accès au rapport. Nous y voyons plusieurs choses intéressantes. D'abord, concernant le nombre de kilos de déchets ménagers et assimilés produits en 2017 par les habitants de l'Agglomération de Versailles Grand Parc s'est monté à hauteur de 420 kilos en 2017 à comparer au chiffre de 2010 qui était en arrondissant de 400 kilos. Nous avons sur un plan arithmétique + 26 kilos. Je dis 26 parce que cela n'était pas exactement 420. Mais quand nous y regardons plus en détail, toujours sur la page 13 avec les courbes qui sont fournies, c'est intéressant de constater que l'explication principale de l'augmentation de ce chiffre tient à la mise en service des déchetteries puisqu'elles étaient en dessous de 10 kilos par habitant en 2010 et elles avoisinent les 50 kilos par habitant.

C'est ce qui explique dans une large mesure ces +25 kilos par habitant en l'espace de 7 ans. En terme budgétaire, toutes ces compétences et tous ces services rendus concernant notamment la collecte des déchets ménagers sont portés par un Budget de Fonctionnement qui vous est rappelé en page 42 qui est en arrondissant de 28,6 millions d'euros par an. Il est à noter que la masse salariale pour gérer ces fonctions est inférieure à 0,04 %. Là, nous mesurons l'intérêt de se grouper puisque de façon relative le poids d'exercice de cette compétence rapporté au Budget Général de Fonctionnement attaché à cette fonction est extrêmement faible. Ceci ne serait pas du tout le cas à l'inverse si nous devions le faire de façon individuelle comme cela se faisait avant 2003 qui est la date d'entrée en vigueur de la compétence collecte des déchets ménagers et qui nous amènerait à supporter des coûts bien supérieurs.

Pour finir, deux points rapides sur les perspectives des années 2018 et au-delà que vous retrouvez et que j'ai regroupées pour vous en ayant tout lu en pages 15, 38 et 46. Elles touchent à différents sujets. Que va-t-il se passer demain ? Nous sommes déjà dans demain pour 2018, mais ce sont des projets dont certains vont au-delà. Il y a un objectif de ce qui s'appelle le territoire zéro déchet, zéro gaspillage qui est en cours, qui est une initiative développée en parallèle avec l'ADEME. Une étude sur la tarification dite incitative qui, en gros, regarde la possibilité d'imaginer d'autres modèles de facturation de collecte des déchets ménagers différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui accompagnant des transitions, je dirais, de mentalités vers une forme d'écocitoyenneté plus affirmée.

Il y a un gros sujet qui concerne beaucoup de Communes de Versailles Grand Parc qui est le fléau des dépôts sauvages avec un certain nombre d'initiatives qui ont été prises signalant, mais nous savons que les contrevenants ne s'arrêtent pas là, l'interdiction de déposer des ordures là où ils le font. Ce ne sont pas des panneaux qui arrêtent ces personnes. C'est une première étape. Il en faudra certainement d'autres. L'étude d'une ressourcerie. La notion de ressourcerie est intéressante, je ne vais pas la développer trop longuement, mais cela n'est pas une déchetterie. Une ressourcerie, c'est encore autre chose. Il y a quelque chose qui renvoie à l'économie circulaire, va-t-on dire d'une certaine façon sans en être véritablement au sens le

plus complet du terme, mais ça en est une proto-manifestation. La collecte des biodéchets, il y a eu courant 2018, c'était un projet en 2017, le renouvellement d'un certain nombre de marchés liés aux entreprises que je mentionnais qui collectent les déchets.

Voilà en gros l'essentiel des activités de 2017. Si vous ne deviez retenir qu'un seul chiffre, ce serait celui de la page 44 qui rappelle en fait le coût total par habitant à la tonne et qui montre de façon visuelle au travers d'un graphique que nous sommes quand même dans une maîtrise bien serrée des coûts mesurant l'efficacité globale. C'est toujours perfectible, nous sommes d'accord, mais globalement nous maintenons très bien les coûts sachant que c'est l'actualité de ces derniers mois, mais pas seulement, de beaucoup de fluides : le diesel par exemple augmente beaucoup, mais pas seulement, un certain nombre de cotisations pesant sur les salaires augmentent aussi. Malgré tout, par cette vertu de gestion, nous arrivons à rester sur des coûts par habitant qui sont tout à fait dans le même ordre de grandeur que ceux d'il y a 4 ans. Voilà les informations principales de cette activité en 2017 ».

**M. LEBRUN** : « Tout cela figure dans ce rapport qui vous est communiqué. ».

**Mme EGAL** : « Le projet de ressourcer est à poursuivre, c'est une bonne idée. Sur la page 15, nous lisons qu'il y a une amélioration de la qualité du tri du recyclage à Viroflay. En 2016, nous étions seulement à 19 %. Il y avait 19 % de rejets et nous sommes arrivés en 2017 à 15,67 %, pas tout à fait 16 % de rejets. Il y a un progrès. Mais malgré tout, nous sommes très loin du Chesnay qui a encore progressé et qui est aux alentours de 11 %. Ce serait intéressant de voir au Chesnay quelles sont les campagnes qu'ils ont menées pour en arriver là ».

**M. ISSAKIDIS** : Je me suis toujours élevé contre l'utilisation de ce terme que je trouve parfaitement inquisiteur de refus de tri. C'est totalement faux. La plupart du temps, pour dire les vraies choses, je n'y suis pas arrivé et je le dis à chaque fois depuis plusieurs années, arrêtez d'utiliser « refus de tri », cela n'est pas vrai. Quand vous interrogez les gens, ils vous disent quoi ? Ils vous disent et cela arrive d'une année sur l'autre dans des Villes qui ne sont pas toujours les mêmes heureusement : « Il y a des moments où les camions ne passent pas au bon moment ou ne passent pas du tout » et les gens mettent dans l'autre poubelle du lendemain ce qu'ils n'ont pas pu mettre la veille ou l'avant-veille. Il y a quelques phénomènes comme ceux-là qui rendent ce fameux ratio que l'on nous présente comme étant l'alpha et l'oméga de l'écocitoyenneté. Il y a des biais qui sont attachés à des phénomènes de cette nature qui n'ont rien à voir avec le sujet. J'en tiens pour preuve et je vous renverrai à cette courbe de la page 16 où vous verrez qu'en matière de composteur, la Ville de Viroflay a 485 maisons équipées, ce qui représente 19,3 % là où Le Chesnay n'en a que 9,72. Vous voyez, les chiffres sont ce qu'ils sont, mais il faut savoir les interpréter avec la justesse de ce qui ramène à la réalité ».

**M. LEBRUN** : « Juste un élément informatif, Le Chesnay, c'est une Ville particulière. Ce n'est pas à cause de son Maire ni à cause du Temple des Mormons. C'est comme Rocquencourt. C'est une Ville particulière dans le sens où il y a la résidence de Parly 2. C'est plus simple lorsqu'en est dans des résidences homogènes, en fait de pouvoir avoir une communication vis-à-vis des résidences et à l'intérieur via les Conseils syndicaux, via les syndicats. C'est plus simple de mettre en place des systèmes de tri qui soient plus performants. Notamment, s'il y a des gardiens, je ne sais pas s'il y en a, mais c'est plus simple aussi d'avoir une capacité de tri qui soit un peu améliorée si les gardiens sont partie prenante. Sur des Villes pavillonnaires ou avec des résidences qui sont très différentes les unes des autres, c'est plus complexe à gérer parce qu'en fait, il faut que l'on attaque personne par personne et

pour le coup, c'est uniquement le civisme individuel qui n'est pas contrôlé par quelqu'un comme un gardien par exemple.

Le Chesnay est vraiment très spécifique et je pense qu'ils ont aussi une culture qui a été inculquée depuis un certain nombre d'années. Ils avaient un taux d'ailleurs de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui était le moins important de tout Versailles Grand Parc. C'est vraiment très spécifique au Chesnay. Après, vous savez, cela va dépendre des sondages. Vous voyez de temps en temps une voiture de Versailles Grand Parc qui suit une benne à ordures et qui fait des sondages en fait dans les containers. Quand on trouve dans un container des emballages de déchets ménagers ou autre chose, il y a un gros scotch qui est mis par-dessus avec un mot au-dessus en disant : C'est un refus de tri. Nous refusons de trier l'ensemble du container. Cela a des vertus pédagogiques. Peut-être que cela peut avoir un effet pédagogique. Nous prenons acte de la communication de ce rapport.

## **18 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

**M. LEBRUN** : « Simplement, il est question de redonner à trois Communes la gestion de leurs pass locaux qui sont des pass que les Communes avaient l'habitude de remettre à une certaine catégorie de leur population, il y a des années, avant le passage en Communauté d'Agglo, qui avaient été repris à l'époque par la Communauté d'Agglo puisque nous sommes compétents en matière de transport. C'était horriblement compliqué avec le STIF redevenu Île-de-France Mobilités. Je ne vous dis pas les allers et retours successifs qu'il y a pu y avoir avec le STIF pour arriver à gérer cette chose-là, le STIF voulant facturer au maximum ces pass locaux qui étaient parfois très peu utilisés par les bénéficiaires. C'étaient des coûts assez importants. Il fallait des conventions avec le STIF. Il y a un nouveau mode de gestion qui va être défini. Nous redonnons les dépenses pour les Communes qui avaient initié cela.

Nous leur redonnons la dépense et en même temps nous augmentons l'attribution de compensation pour que ces Communes puissent faire face aux dépenses en question. C'est le principe de toute CLECT. C'est-à-dire que lorsqu'une charge est transférée, nous prenons les recettes et les dépenses. Lorsqu'elles sont dé transférées, nous rendons les dépenses et les recettes correspondantes. Après, à chacune des Villes de faire son affaire de cette politique. Vous avez le rapport de la CLECT. Nous n'avons pas le schéma à l'écran. C'est dommage parce qu'il était intéressant. C'était l'organisation de ce système de refacturation avec 50 intervenants différents des pass locaux. Les trois Communes concernées voient leur attribution de compensation modifiée par le dé transfert.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** le rapport de la CLECT.

## **19 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS EN TERMES DE CREATION, TRANSFORMATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

**M. LEBRUN** : « Nous passons régulièrement cette délibération en fait pour des créations ou suppressions ou transformations de postes. Là, il se trouve que c'est une délibération avec un

tableau des effectifs un peu particulier puisqu'il nous a été demandé par la nouvelle trésorière de Viroflay qui se trouve au niveau de la Trésorerie centrale à Versailles de pouvoir intégrer dans le tableau la liste des emplois à temps non complet, autrement dit principalement ce que nous appelons des vacataires pour les faire apparaître en nombre d'effectifs. Vous remarquerez que nous avons un tableau des effectifs permanents au nombre de 238 et nous l'avons organisé par cadre d'emploi, avec les catégories et le nombre de personnes.

Vous remarquez que dans les 83 personnes à temps complet, il y en a 62 qui sont sur la filière animation pour les adjoints territoriaux d'animation, autrement dit nos animateurs de nos accueils scolaires, périscolaires et pause méridienne principalement. Ils ne sont malheureusement pas tous pourvus, nous avons de vraies difficultés à tous les pourvoir. Il y a également la partie suivante qui est sur la filière culturelle et notamment pour les Professeurs d'Enseignement Artistique qui sont aussi à temps non complet. Ils sont 11. Voilà pour la mise à jour de ce tableau des effectifs ».

**Mme EGAL** : « Ce sera très court. Le tableau que nous avons l'an dernier, vous l'avez expliqué, n'était pas sur le même modèle. C'est-à-dire que nous n'avons pas les mêmes colonnes. C'est donc très difficile de comparer l'année précédente avec celle-là. Cela aurait été intéressant d'avoir un pro forma de manière à ce que nous puissions nous y retrouver ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**APPROUVE** la mise à jour des effectifs en termes de création, transformation et suppression de postes.

**M. FLORENCE** : « J'ai quelques questions concernant les décisions que vous avez prises sur ces deux derniers mois. La première concerne la mise à disposition de l'Auditorium. Nous voyons qu'il n'y a qu'une seule mise à disposition. Est-ce que c'est une tendance normale et si oui, est-ce qu'il y a des raisons particulières ? »

**M. LEBRUN** : « C'est-à-dire, vous trouvez qu'il n'y en a pas assez ? C'est quoi le sens de votre question ? »

**M. FLORENCE** : « Oui. La question, c'est qu'il pourrait peut-être y en avoir plus. Il y a peut-être des raisons spécifiques ».

**M. LEBRUN** : « C'est ce que nous essayons de faire. Il se trouve qu'il est plutôt bien utilisé notre Auditorium par nos services à nous, par Versailles Grand Parc, par des choses comme cela. Nous pouvons le mettre plus à disposition en location notamment. Nous essayons de le faire. Nous avons même voté des tarifs ici même pour le louer à des entreprises notamment. Ce n'est pas toujours très simple. Nous nous en rendons compte parce que quelqu'un a besoin

des éclairages, de ce genre de chose et qu'il y a des éclairages mis en place pour un spectacle à venir, cela nécessite des plans de feux à refaire et qui sont souvent assez compliqués à faire ».

**M. FLORENCE** : « Une deuxième question concernant les deux places de stationnement qui ont été mises à disposition au Gecina. Est-ce qu'il y a une raison spécifique ? Est-ce qu'il y a des contreparties à cette mise à disposition ? »

**M. LEBRUN** : « Il y a un nombre de places limitées et c'est par une liste d'attente. C'est la liste d'attente qui prévaut. En fait, quand une place se libère, la place est proposée au plus ancien inscrit sur la liste d'attente. S'il nous dit non, nous prenons le suivant et ainsi de suite. C'est aussi simple que cela. Il y a parfois des personnes qui en bénéficient, notamment qui ont des logements dans les briques rouges, ici par exemple, et qui disent à leur acheteur : « Vous savez, je bénéficie d'une place dans le parking Gecina, vous pouvez demander au Maire de pouvoir récupérer cette place. En l'occurrence, je le dis aux personnes qui rachètent ou louent l'appartement en question et je le propose à quelqu'un qui attendait depuis plus longtemps que vous. Il n'y a pas de transmission de père en fils ou de mère en fille des places de stationnement sur le parking de Gecina. Cela se fait strictement sur liste d'attente ».

**M. FLORENCE** : « Une dernière question concernant les tarifs de service à la population puisqu'il y a un certain nombre de décisions qui concernent ces tarifs. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le détail des tarifs, pas forcément d'ailleurs uniquement de ceux-là, mais plus généralement ? »

**M. LEBRUN** : « Tous les tarifs qui existent dans la Ville de Viroflay ? ».

**M. FLORENCE** : « Par exemple ».

**M. LEBRUN** : « Je vous réponds non. Nous n'avons rien qui centralise l'ensemble de ces tarifs. Je n'ai pas l'intention de demander au personnel de faire cette liste-là. En fait, il se trouve qu'une partie des tarifs est revue en fin d'année pour l'année suivante. En fait, ils sont dans les décisions. Compilez-lez. Après, il y a les autres tarifs qui concernent les centres, les accueils de loisirs et ainsi de suite qui eux sont en fonction. Normalement, il y a des décisions qui arrivent à chaque fois. Vous les récupérez, mais je n'ai pas l'intention de demander au personnel de faire une liste exhaustive votée par la Ville de Viroflay ».

**M. LEBRETON** : « Dans les décisions, on dit simplement un tarif a été décidé. Mais nous ne connaissons pas le contenu ».

**M. LEBRUN** : « En l'occurrence, les décisions sont accessibles. Nous pouvons vous les donner si vous le souhaitez. Les décisions sont des arrêtés. Cela fait un paquet comme cela ».

**M. LEBRETON** : C'est ce que nous souhaiterons. C'est-à-dire que lorsqu'il y a une décision de tarif qui figure dans la liste des décisions, nous souhaiterions avoir le tarif à ce moment-là ».

**M. MOSSE** : « Une ou deux questions annexes si vous me permettez. La première parle des nuisances sonores du chantier du quartier Rieussec, Mermoz, Hippolyte Maze. Je suis interpellé par beaucoup de Viroflaysiens. Je peux vous le certifier parce qu'en plus c'est un témoin vivant qui vous parle puisque je suis en première ligne. Ce sont des bruits extrêmes,

délirants toutes les nuits depuis que le chantier a commencé. Cette nuit, je me disais : mais pourquoi cette nuit suis-je réveillé pour la sixième fois, pas que moi bien sûr, je vais faire écouter au Conseil si cela passe. Regardez ! Si à chaque fois que nous prenons la parole pour évoquer des sujets de la Ville et que nous sommes coupés dans notre élan, nous ne servons pas à grand-chose en tant qu'élus ou représentants. Ma question est simple : est-ce que vous pouvez prévoir une concertation avec la SNCF sur le fait que s'ils travaillent 6 jours sur 7 et que tout Viroflaysien a déjà été gêné par des nuisances sonores ? Il n'y a pas que cette nuisance sonore-là. Mais celle-là est très forte et très violente. C'est de 23 heures à peu près jusqu'à 6 heures du matin non-stop avec des sirènes. Nous ne savons pas pourquoi ils mettent en place des sirènes, on se croirait je ne sais pas où. Quant au marteau-piqueur qui est proche de votre lit quand vous dormez, c'est non-stop. Il y a beaucoup de gens qui ne peuvent plus dormir sereinement et peut-être faudrait-il trouver un juste équilibre en discutant avec eux si toutefois on peut sachant que le chantier est obligatoire et que l'on n'en a pas trop le choix. Mais comme dans tout problème, il y a des solutions, on peut trouver un juste équilibre sur ce premier point que je voulais aborder ».

**M. LEBRUN** : « Vous me posez la question sauf qu'il y a déjà eu des éléments d'information qui ont été transmis à l'ensemble des Viroflaysiens dans toutes les boîtes aux lettres, un truc qui explique les travaux et qui dit : pendant deux semaines, nuisance limitée. Pendant trois semaines, nuisance très forte. Ensuite, pendant deux semaines, nuisance limitée. Tout cela devant être terminé pour les vacances de Noël. Tout cela était extrêmement clair, précis, et préparé de longue date. Ce sont des travaux de renouvellement des voies. Il est évident que ces travaux ne peuvent être faits que de nuit. En l'occurrence, nous pouvons contester tout ce que nous voulons avec la SNCF, la SCNF le fera et le mode opératoire de la SNCF, justement permet de limiter la durée d'intervention sur les voies.

Ils ont trois voies à refaire entre Meudon et Viroflay et ils sont en train de les refaire. Ils ont un rythme de travail d'heures de 300 mètres par nuit environ. Sauf qu'ils reviennent deux jours après pour changer les rails, une fois qu'ils ont changé les traverses, le ballast. Nous pouvons avoir deux trains en parallèle qui le font. Simplement, les coûts de buzzer font que sous le train, il y a plein de personnes qui travaillent, qui enlèvent les tirefonds, tout un tas de choses. Toutes ces personnes, à partir du moment où le train fait 400 mètres de long, ont besoin d'être prévenues quand le train s'arrête, redémarre, s'arrête, redémarre, s'arrête. Régulièrement, nous avons des signaux sonores. Je peux vous dire qu'il y a eu la même chose rive droite l'été dernier en mai, juin, juillet, cela a été beaucoup plus long que cela. Il faisait très chaud. Les fenêtres étaient ouvertes.

Je suis moi-même allé visiter le chantier pour comprendre pourquoi il y avait autant de klaxons, parce que cela s'entendait jusqu'ici. J'ai discuté pendant deux heures avec un responsable sur le chantier. Je lui ai fait remarquer qu'il y avait beaucoup de bruits. Il m'a expliqué pourquoi et eux n'en avaient pas conscience parce qu'ils sont pleins dans le chantier. Je lui ai fait remarquer qu'il y avait certains klaxons qui pouvaient être évités notamment sur la rive droite. Quand j'y étais, j'ai entendu tatalalata. Ce n'est pas un truc, un seul pouet aurait suffi pour dire que ça redémarrait. Je lui ai fait remarquer. Il a passé des consignes à l'ensemble des personnes qui travaillent dessus et cela a changé de façon substantielle la façon dont les pouet ont été utilisés. Néanmoins, enlever le ballast, les traverses, les déplacer tout le long du train, en remettre des nouvelles et remettre le ballast, cela ne se fait pas sans bruit. J'en suis désolé.

Moi-même, je suis aussi concerné puisque j'avais pendant ces dernières semaines tous les trains au fond de mon jardin. C'est un spectacle absolument fabuleux, mais effectivement c'est très pénalisant quand on essaye de dormir et qu'on a la chambre qui donne sur la voie

ferrée. Je ne peux pas concerter plus avec la SNCF. Je ne peux pas faire plus que cela. Simplement, j'ai participé à une réunion de préparation de ce chantier qui s'est passé à la Mairie de Sèvres. Ils ont réexpliqué l'ensemble des éléments. Nous étions deux élus : un de Sèvres et un de Viroflay sur les 4 ou 5 Communes qui étaient concernées par les travaux. Il se trouve qu'il y en avait un qui avait un Conseil municipal. La SNCF fait de gros efforts de communication vis-à-vis de ce sujet. Sachez si vous voulez rassurer les Viroflaysiens et si je dois vous rassurer que ces travaux se passent maintenant, mais ils n'y reviendront pas avant 30 ans pour les voies qui ont été faites, parce qu'il est fort possible qu'elles aient encore des traverses en bois qui devront être traitées certainement dans les années à venir sur le même modèle. Nous avons la chance d'avoir des équipements de ce type-là qui permettent de réduire de façon drastique le temps d'intervention, mais c'est la nuit. J'en suis désolé ».

**M. ISSAKIDIS** : « Sans parler du chantier et de la nuisance, il faut bien que les choses se fassent. C'est vrai que c'est embêtant, mais c'est autre chose que je voulais signaler. Je trouve inacceptable que parce que c'est la SNCF, une Société d'État, de voir quand je passe à une heure du matin qu'ils ont des camionnettes garées partout et n'importe comment et ils n'ont pas une prune alors que les mêmes du même côté du manche ont une intransigeance sans faille quand il s'agit d'un particulier. Nous ne sommes plus en monarchie. Ce n'est pas parce que c'est une Société d'État qu'elle a des droits supérieurs aux gens communs du peuple que nous sommes. Pourquoi la police ne passe pas aligner les dizaines de camionnettes qui sont garées partout et n'importe comment ? »

**M. LEBRUN** : « Nous allons faire rentrer les Gilets Jaunes pour faire les revendications. Si nous pouvions essayer de revenir sur les sujets... Monsieur Mossé, deuxième question, je ferai une réponse très rapide, quelle que soit la question ».

**M. MOSSE** : « Écoutez, puisque c'était au dernier Conseil municipal, je ne ferai pas une diatribe trop longue. Je lis juste votre phrase, c'est vous : il nous reste encore 12 semaines environ avant la fin de l'année. Je pense que dans les 12 semaines qui viennent, moins les 2 semaines de vacances de Noël, il y aura certainement une décision prise sur la piscine. 4 ans après le début de ce projet que nous avons initié tous ensemble, je n'arrive pas à trouver dans quel ordre nous allons devoir le mettre pour qu'enfin en tant que nous tous élus ici, nous ayons de vraies informations précises, que nous soyons à même de pouvoir y répondre au niveau des demandes récurrentes que l'on nous pose et au regard des différentes échéances que vous avez pu fixer depuis ces 4 ans avec des mois et des quelques semaines sur les derniers échanges que nous avons pu avoir, que j'ai écrits, que je vous ai dits et qui ont été déjà évoqués oralement à ce dernier Conseil municipal ».

**M. LEBRUN** : « Réponse rapide, après ce que je vous ai dit la dernière fois, nous avons classé les offres après négociation et nous sommes en train de discuter avec celui qui est classé en premier et de rédiger le contrat. Il peut toujours y avoir pendant cette rédaction de contrat des difficultés qui font que nous renoncerions éventuellement à contractualiser avec celui-ci si jamais il avait des exigences trop fortes ou complémentaires par rapport aux choses qui ont été exprimées durant la négociation. Nous sommes en train de contractualiser et une fois que le contrat sera finalisé, vous serez les uns et les autres informés de l'issue de cette discussion, cette négociation pour ensuite passer en Conseil municipal. C'est effectivement un peu plus long que ce que je ne pensais clairement. Mais c'est un contrat qui sur les 25 ans représente plus de 50 millions d'euros au total. Je pense que nous pouvons prendre quelques semaines. Compte tenu de ce que je vois de cette contractualisation, les choses avancent. Il y a des questions parfois fiscales qui se posent. Il y a des choses comme cela. Compte tenu de

ce que je vois, je pense très sincèrement que nous aurons une séance du Conseil municipal qui sera spécifique et qui sera consacrée à ce sujet. Effectivement, d'ici fin décembre, cela va être difficile. Les 12 semaines en question vont être un petit peu écoulées. Il faut peut-être en remettre deux ou trois de plus pour arriver à finaliser l'ensemble, les vacances de fin décembre ne nous aidant pas évidemment ».

**M. MOSSE** : « Vous avez dit 55 ans, Monsieur le Maire ? »

**M. LEBRUN** : « Soit, j'ai fait un lapsus. 25 ans et plus de 50 millions en cumulé ».

**M. MOSSE** : « C'est bien plus que ce que nous avons vu dans les premières Commissions ».

**M. LEBRUN** : « De ? »

**M. MOSSE** : « Le chiffre que vous annoncez là ».

**M. LEBRUN** : « Non ».

**M. MOSSE** : « 40 millions ».

**M. LEBRUN** : « Non ».

**M. MOSSE** : « Nous avons les tableaux ».

**M. LEBRUN** : « Le cahier des charges comprend un montant de plus de 50 millions d'euros. C'est l'ensemble du chiffre d'affaires sur les 25 années ».

**M. MOSSE** : « Nous avons 40 millions d'euros ».

**M. LEBRUN** : « Non ».

**M. MOSSE** : « Vous avez sûrement tous les meilleurs éléments possible parce que nous n'en avons aucun ».

**M. LEBRUN** : « Vous les avez eus, Monsieur Mossé ».

**M. MOSSE** : « Vous voulez dire que nous, nous n'avons plus qu'à lever la main pour valider le projet où vous nous présentez le cahier des charges et le pourquoi du comment et nous sommes devant le fait accompli et nous comprenons comment nous sommes arrivés après 4 ans à ce travail ? »

**M. LEBRUN** : « Je vous ai expliqué la façon dont cela se passera. À partir du moment où nous aurons réussi à conclure un contrat, je recevrai les différents groupes du Conseil municipal, le Groupe Solidaires à Viroflay, le Groupe Ensemble pour Viroflay et Monsieur Mossé individuellement pour vous présenter le contrat dans tous ses aspects. Après, la documentation vous sera donnée pour qu'il y ait un vote en Conseil municipal dans un laps de temps. Il faut que nous respectons un certain nombre de délais indispensables parce que c'est un sujet qui est susceptible assez facilement à des recours de tous genres. Nous essayons de nous bétonner sur le plan juridique pour éviter de donner prise à des recours potentiels. Je



ne parle même pas de recours sur le permis de construire. Je parle de recours sur le plan contractuel. Nous allons pouvoir clore cette séance et libérer tout le monde et en vous remerciant. Bonne soirée à vous ».